

BULLETIN DE PREMIÈRE ADHESION 2026/2027
ATHLÉTISME CLUB HAGUENAU
Section locale de l'Alsace Nord Athlétisme

⚠ **RENOUVELLEMENT : EN LIGNE SUR "L'ESPACE LICENCIÉ" FFA** ⚠

Choix de la Licence

☐

CRÉATION : Vous n'avez jamais été licencié

État Civil du Praticquant

☐

Madame

☐

Monsieur

NOM : **PRÉNOM** :

Né(e) le : __ / __ / ____ **à** : **Nationalité** :

Adresse : **Code postal** : ____ **Ville** :

Téléphone :

E-mail :@..... (obligatoire pour la bonne réception de votre licence)

Type de licence à choisir	Catégorie d'âges à partir du 1er Septembre 2026 au 31 Août 2027	Tarif de création
Licences Compétitions		
☐	Masters (1992 et avant)	200 €
☐	Séniors (1993 - 2004)	200 €
☐	Espoirs (2005 - 2007)	200 €
☐	Juniors (2008 - 2009)	200 €
☐	Cadets (2010 - 2011)	200 €
☐	Minimes (2012 - 2013)	200 €
☐	Benjamins (2014-2015)	200 €
Licences Découvertes		
☐	Poussins (2016 - 2017)	200 €
☐	Eveil Athlé (2018 - 2020)	200 €
Licences Loisirs		
☐	Athlé Running (Section ElHimer Running)	250 €
☐	Athlé Running	160 €
☐	Athlé Santé (Marche Nordique)	160 €
☐	Licences encadrements (Dirigeant, officiel, jury)	
Loisir (sans licence)		
Nous consulter	Carte membre running (Section ElHimer Running)	190 €

☐ Réduction 2ème personne d'une même famille : **-10 €**

☐ Réduction 3ème personne d'une même famille : **-15 €**

☐ Déduction de pass'sport 2026/2027 – Familles éligibles, notification reçue courant août 2026 (présentation du code)

➔ Vous adhérez à une association sportive par votre cotisation pour une saison de septembre 2026 à août 2027. Le remboursement n'est pas possible.

Moyen de paiement	
☐	Chèque (à l'ordre de l'ACH - Athlétisme Club Haguenau / licence)
☐	Espèces
☐	Chèques vacances / coupon sport / e-chèque vacances
☐	Carte Bancaire
☐	En ligne : https://www.payasso.fr/club-athletisme-haguenau/paiement (lien à copier)

Accord de Licence

Informatique et libertés :

« La loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Toutes les informations de ce document font l'objet d'un traitement informatique et le licencié dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès du secrétaire de l'ACH. Ces coordonnées pourront être cédées à des partenaires commerciaux avec faculté pour le licencié de s'opposer à leurs divulgations. »

Cession du droit à l'image :

☐ **J'accepte** que les photos, prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, télévision, dans la presse écrite dans les livres ou sur le site internet, par des moyens photomécaniques (films, cassettes vidéo, etc...) sans avoir le droit à une compensation.

☐ **Je refuse** que les photos, prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, télévision, dans la presse écrite dans les livres ou sur le site internet, par des moyens photomécaniques (films, cassettes vidéo, etc...) sans avoir le droit à une compensation.

Autorisation parentale : (pour les **mineurs**)

Je soussigné(e) M ou Mme représentant légal de , certifie lui donner l'autorisation de :

- Se licencier à l'ACH.
- Prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielle, amicales ou de loisirs au cours de la saison (pour les licenciés compétition / loisirs / dirigeant).
- Réaliser un prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement sanguin (article R.232-45 du code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage) J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.



Assurance : (Articles L321-1, L321-4, L321-5, L321-6 du code du sport)

L'établissement d'une licence permet à son titulaire de bénéficier des garanties proposées par la FFA :

- Pour le FCH, une assurance Responsabilité Civile.
- Pour les Licenciés, une assurance individuelle accident de base et assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'athlétisme.

Vous retrouverez toutes les dispositions relatives aux assurances sur le site www.athle.fr rubrique « assurance »

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation de la FFA et du club, ainsi que la charte du club. Fait à :

Signature obligatoire : Le : __ / __ / __ (du demandeur ou du représentant légal)

Votre adhésion ne sera effective qu'à la réception des trois documents suivants :

MAJEUR :

1. Le **bulletin d'adhésion** dûment rempli.
2. Le **« Parcours de Prévention Santé (PPS) »** : à compléter en ligne après réception de validation du bulletin d'adhésion par mail.

Dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022 visant à démocratiser la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place son Parcours Prévention Santé (PPS), dispositif se substituant, pour toute personne majeure, à la fourniture du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique.

3. Le **règlement** (par chèque bancaire, liquidités, chèques vacances). Le club délivre sur demande une attestation de paiement/facture pour les comités d'entreprises ou autre.

MINEUR :

1. Le **bulletin d'adhésion** dûment rempli (ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs).
2. Le **« Questionnaire de Santé »** : à compléter en ligne après réception de validation du bulletin d'adhésion par mail.

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical.

3. Le **règlement**. Le club délivre sur demande une attestation de paiement/facture pour les comités d'entreprises ou autre.

NB : Veuillez indiquer clairement l'adresse de l'adhérent, son ou ses N° de téléphone(s), ainsi que l'adresse mail, primordiale pour la bonne réception des différentes informations (licence + convocations sportives + assemblée générale...). La FFA ne divulgue pas ces informations (sous contrôle de la CNIL).